L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 18 MAI 1884

Le *Mississippi*, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 17 mai :

Le rivière a varié très peu cette semaine et la situation n'a pas changé sur la rive droite.

—On verra, plus loin, un avis donnant connaissance de l'intention de soumettre à la législature un projet de loi créant un district spécial de levée de la paroisse Est Baton Rouge et des rives gauches des paroisses Iberville, Ascension, St-Jacques, St-Jean-Baptiste, St-Charles et Jefferson, autorisant la paroisse et les parties de paroisses susnommées et comprenant le district à prélever des taxes spéciales pour aider à la construction des levées, et défendant de couper les levées dans le dit district dans aucun but.

L'objet de cette loi serait, croyons-nous, de confier au chemin de fer de la Vallée du Mississippi le contrôle exclusif des levées de la rive gauche entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge. Le grand intérêt qu'a cette ligne de maintenir intactes nos levées et les courageux efforts qu'elle a faits pendant la crue récente pour parer à l'inondation suffisent pour convaincre les riverains que si le chemin de fer devait prendre charge de nos levées le danger des crevasses cesserait d'être pour eux une cause incessante d'alarme et leur protection serait assurée dans les limites du possible. Dans cette condition actuelle des choses, nous ne pouvons compter sur une protection efficace de la part du bureau des ingénieurs, qui n'a pas les moyens nécessaires pour bâtir les levées et qui, n'étant pas intéressé, ne se trouvera pas toujours du mal qui pourrait se produire. Une crevasse sur la rive gauche causerait au chemin de fer de la Vallée du Mississippi les mêmes embarras et les mêmes pertes qu'ont subis les chemins de Morgan et du Texas Pacific par la crevasse de Davis et avec le secours des taxes collectées dans le district en projet, ce chemin pourrait plus efficacement veiller à la sécurité générale.

—L'excellent et bien-aimé Père Badoil, le digne pasteur de l'Eglise St-Pierre, vient de nous quitter pour faire un voyage en France. Il est parti d'ici mercredi pour la Nouvelle-Orléans, où il s'embarquera aujourd'hui à bord du *Provincia* pour le Hâvre. Le Père Badoil emporte avec lui les bons souhaits de tous ses paroissiens pour un heureux voyage. Il sera de retour parmi nous vers la fin d'octobre, et pendant son absence il sera remplacé par le Père Vialton.

Des expériences fort intéressantes ont eu lieu, dernièrement, en France, sur le champ de tir d'une grande Compagnie de haute-fourneaux, forges et aciéries. Ces expériences, faites devant de nombreux officiers d'artillerie et du génie français et étrangers, avaient pour but de démontrer la supériorité des projectiles en acier forgé et trempé que produit cette Compagnie, et de rechercher, en tenant compte de cette supériorité, le meilleur système de cuirassement pour les tourelles destinées aux forts-plastrons.

Le canon employé était du calibre 0 m. 155 ; poids du projectile, 41 kilogr. ; poids de la charge de poudre, 9 kilogr. ; vitesse initiale, 465 mètres.

Les éléments de tourelles servant de cibles étaient de trois sortes :

1. Un voussoir courbe en fonte durci de 0 m. 60 d'épaisseur ;

2. Une plaque de blindage mixte, en acier forgé, de 0 m. 32 d'épaisseur ;

3. Une plaque en fer laminé, de 0 m. 45 d'épaisseur.

Le voussoir a été attaqué le premier : trois coups tirés normalement sur la même verticale et à une distance de 0 m. 30 d'axe en axe, l'ont fendu dans toute son épaisseur.

Il a suffi de deux coups pour séparer en deux morceaux la plaque de blindage mixte une expérience antérieure avait prouvé que le résultat aurait été le même sur une plaque en acier forgé trempé, de 0 m. 45 d'épaisseur.

On a ensuite dirigé le feu contre la plaque en fer laminé. On a pointé un premier projectile normal à la surface au milieu de la hauteur : la pénétration a été de 0 m. 22 sans étoilement ni criques ; les mêmes effets ont été ensuite observés pour un deuxième et un troisième projectile, qui étaient à 0 m. 30 au-dessus et à 0 m. 30 au-dessous. On n'a constaté ni boursouflure à l'arrière. On a alors envoyé trois autres projectiles dans l'empreinte du premier : la profondeur en a été augmentée, mais sans occasionner de fissures ni décharnures latérales ; le dernier projectile est resté encastré dans la plaque. On a continué en pointant sur l'empreinte du troisième coup, de manière à faire brèche : cinq projectiles ont été tirés ; le dernier a percé la plaque et est venu tomber de l'autre côté, sans vitesse. Ainsi donc, cette plaque avait supporté le choc de 11 boulets ogivaux de 0 m. 155 dans une surface de 0 m. 60 de hauteur sur 0 m. 16 de largeur avant d'en laisser passer un.

Quant aux projectiles, toutes les fois qu'ils étaient tous dirigés normalement, ils rebondissaient à une distance de 20 à 30 mètres en avant après avoir produit leur effet, restant entiers après le choc et sans aucune déformation pour la plupart, en sorte que l'on pouvait les recouvrer et les tirer à nouveau.

En résumé, la plaque en fer laminé a été jugée de beaucoup supérieure en pour les tourelles et casemates des fortifications ; mais, comme toujours, le dernier mot est resté au canon.

Dans sa séance du 30 avril, la commission de statistique municipale a reçu communication de la statistique des arrestations opérées à Paris, par la préfecture de police, en 1883.

46,298 arrestations ont été opérées du 1er au 31 décembre 1883 par la préfecture de police, savoir :

40,049 à Paris,
6,249 dans la banlieue.

Ces chiffres, comparés à ceux de 1882, présentent une diminution générale de 159 arrestations. Cette diminution est applicable à Paris seulement, où le nombre des arrestations opérées en 1884 est inférieur de 725, soit 1,81 0/0, au nombre de celles opérées en 1882 ; le chiffre des arrestations opérées dans la banlieue est, au contraire, supérieur de 566, soit 9,05 0/0, au chiffre de l'année précédente.

44,621 arrestations ont eu lieu sur flagrant délit et 1,677 sur mandat.

A la suite de ces arrestations, 2379 individus ont été relaxés immédiatement ; 559 ont été renvoyés avec passeport, 711 admis dans les hôpitaux ; 391 placés en hospitalité à Saint-Denis, 283 à Villers-Cotterets, 162 à la maison des jeunes détenus, 2 remis à l'autorité militaire, 40,722 traduits devant le tribunal judiciaire du département de la Seine, 194 devant l'autorité judiciaire des autres départements : 2 sont décédés, 1 s'est évadé et 889 ont été expulsés par les voitures cellulaires après condamnation ou par rapatriement.

Quant au sexe et à l'âge, 40,491 hommes ont été arrêtés, dont 26,259 majeurs et 14,232 mineurs. Le nombre des femmes arrêtées a été de 5,807, dont 4,788 majeures et 1,019 mineures.

Ces chiffres font ressortir sur ceux de l'année précédente les différences ci-après :

Pour les majeurs (hommes), une diminution de 1,192, soit 4,54 0/0 ;

Pour les majeures (femmes), une diminution de 535, soit 11,24 0/0 ;

Pour les mineurs (hommes), une augmentation de 15,21, soit 10,68 0/0 ;

Pour les mineures (femmes), également une augmentation de 50, soit 4,90 0/0.

Parmi ces individus, 25,415 étaient sans antécédents connus, 3,252 avaient déjà été arrêtés dans l'année et 17,631 antérieurement ; 6 hommes étaient de libérés en surveillance des travaux forcés ; 20 hommes et 3 femmes des libérés en surveillance de réclusion ; 666 hommes et 36 femmes des libérés en surveillance de peines correctionnelles.

Au point de vue de la nationalité, les délinquants se décomposaient ainsi qu'il suit :

Français : 42,897,—269 de moins qu'en 1882.

Etrangers : 3,401,—110 de plus qu'en 1882.

Au point de vue de la répartition des crimes et délits, on relève 2 arrestations pour attentat contre le gouvernement, 4 pour excitation à la guerre civile, 3 pour offenses envers le chef de l'Etat, 43 pour propos séditieux, 11 pour fabrications et 41 pour émission de fausse monnaie, 4,791 pour rébellion, 14,524 pour vagabondage, 3,049 pour mendicité, 731 pour rupture de ban, 114 pour attaque nocturne, 143 pour meurtre ou assassinat, 1,255 pour vols de fait ou blessures, 624 pour outrage public aux attentats à la pudeur, 8,997 pour vols divers, 298 pour jeux de hasard et 2,384 pour filouterie.

Calino est en convalescence, et son médecin lui a permis une promenade d'une heure en voiture, par plus. Il prend un fiacre, et, par un de ces miracles impossibles à prévoir, le cheval part au galop.

—Pas si vite, cocher, s'écrie alors cet excellent Calino ; et vous allez de ce trait-là, mon ami, vous en faire faire tout de suite !

Philosophie.—L'art de supporter avec calme le malheur.... de ses amis.

Guérison de la gale chez les moutons. —La gale se décèle par les démangeaisons qu'éprouve le mouton. Il cesse de se gratter avec ses pattes partout où elles peuvent atteindre, de s'arracher la laine avec les dents de se frotter contre les arbres, les murs, etc. Lorsqu'on examine la peau des brebis galeuses, on la trouve plus dure aux endroits qui démangent, on y sent des grains qui résistent sous le doigt, on y voit des écailles blanches ou de petits boutons, d'abord rouges et enflammés, et ensuite blancs ou *perlés*.

Un mouton galeux suffit pour infecter tout un troupeau : il faut assaillir le séparer des autres, et employer les remèdes appropriés à sa cure.

Dans le principe, de simples liniments huileux avivés avec de l'essence de térébenthine suffisent pour guérir la gale aux endroits du corps qui en sont frottés ; mais, quand elle est ancienne, quand elle a vicié la masse des humeurs, et fait tomber la laine en tout ou en partie, il faut ou tuer le mouton, ou employer les sudorifiques ou autres remèdes, ou le soumettre à un traitement dont le prix surpasse souvent sa valeur.

La gale attaque principalement les moutons qui sont entassés, pendant la nuit, dans des étables chaudes et infectes. Ceux qui vivent continuellement en plein air, et qui sont bien soignés, bien nourris, en sont rarement affectés.

Il est une espèce de gale qui ne cause pas de démangeaison aux moutons mais qui fait tomber leur laine encore plus promptement que celle dont nous venons de parler. Elle se traite de la même manière.

Moyen de chasser les poux qui tourmentent les moutons. — Pour chasser les poux et autres insectes qui tourmentent les brebis, il faut se servir de l'infusion d'une demi-livre de tabac dans quatre ou cinq pintes d'eau, à laquelle on ajoute une poignée de sel : on en lave avec soin l'animal.

On se sert aussi du même onguent pour la gale, et de l'eau de lessive après quoi on les lave avec de l'eau nette.

Quelques cultivateurs emploient de la racine d'érable bouillie, dans de l'eau, et en frottant les brebis.

Dans les quatre premiers mois de 1884 il s'est produit, en France, dix décès de députés. C'est la plus forte proportion qui ait été chronistiquée dans un aussi court espace de temps. Depuis longtemps on n'avait constaté une mortalité aussi intense à la Chambre.

Du 21 août 1881, date des élections qui ont constitué la Chambre jusqu'au 31 décembre 1881, il y eu trois décès de députés.

Durant l'année 1882, il y en a eu treize et durant l'année 1883, onze.

Du premier jour de son existence jusqu'à aujourd'hui, la Chambre actuelle a donc perdu 27 membres par décès.

Les députés qui viennent de mourir ces derniers temps avaient presque tous fait partie du groupe des 363 qui protégèrent contre le régime du 16 Mai. On a recherché combien dans la Chambre actuelle il restait de membres de ce groupe des 363 ; on a constaté qu'il n'en restait plus que 201. 162 membres, en effet, ne font plus partie de la Chambre des députés :

72 sont décédés ;
35 sont devenus sénateurs ;
35 n'ont pas été réélus ou ne se sont pas présentés ;
20 sont devenus fonctionnaires publics.

Un drame polyglotte s'est déroulé sur la Rance, à deux kilomètres de Dinan (Côtes-du-Nord, France.)

M. Greagh Coen, ministre protestant en résidence à Dinan, accompagné de trois de ses enfants, de Mme F..., femme d'un général anglais, et de M. de Celicci, s'embarquait dans la matinée au port de Dinan, dans un bateau léger, long de cinq mètres, appartenant à M. Coen et portant le nom de *Sibyl*.

Au milieu de la baie de Taden, large de 6 à 800 mètres, les dix promeneurs laissa échapper son aviron. Mme F.... très-obèse, se pencha vivement pour ressaisir la rame, et dans ce brusque mouvement la barque chavira, précipitant les six passagers à la rivière. Les deux petites filles se trouvèrent comme emprisonnées sous le bateau. M. Coen parvint à les dégager et à saisir le jeune Arthur F....Tous les quatre se cramponnèrent à la quille de l'esquif. Mme F.... elle, étendue sur le dos se maintint à la surface de l'onde. Mais bientôt Violette Coen, à bout de forces, disparut dans les eaux.

Son frère Nigel, âgé de douze ans, bon nageur, se porta à son secours et le soutint pendant quelques instants ; mais embarrassé par ses vêtements d'hiver, il ne put ramener Violette jusqu'à la barque renversée, et les deux pauvres enfants coulèrent à pic sous les yeux de leur infortuné père, qui, tenant d'une main, son autre enfant évanouie, se trouvait dans l'impossibilité de venir en aide à son fils.

Un laboureur, témoin du tragique événement, arriva dix minutes après, assez à temps pour recueillir dans sa barque les survivants du drame.

Extrait de la séance du 21 avril dernier, de l'Académie des Sciences, de Paris :

M. Wroblewski, ayant obtenu l'oxygène, l'air, l'azote et l'oxyde de carbone à l'état de liquides statiques sous la pression atmosphérique, a mesuré la température d'ébullition de tous ces liquides. Il montre qu'en se servant de ces gaz comme réfrigérants on obtient facilement un froid d'environ deux cents degrés au-dessous de zéro, et que, parmi tous ces gaz, c'est l'air atmosphérique qui est appelé à être le réfrigérant de l'avenir. Pour s'en servir, on le comprimera d'avance, jusqu'à la pression de liquéfaction, dans des récipients métalliques. En le laissant passer ensuite dans d'autres récipients déjà refroidis, on le liquéfiera, en ouvrant le robinet, on le fera couler, comme cela a lieu à présent pour l'acide sulfureux. La science pourra ainsi tirer de ce nouveau réfrigérant des moyens puissants d'investigation.

La chroniqueur de la *République illustrée* plaint le sort des professeurs de langues étrangères dont les élèves se perfectionnent à Paris. Jamais, en effet, les expressions pittoresques autant que peu académiques n'avaient été aussi répandues qu'aujourd'hui.

Cela rappelle ce qui arriva à Marie-Louise et à Napoléon Ier. Mécontent d'une dépêche qu'il recevait de Vienne, l'empereur dit à l'impératrice :

—Décidément, votre père est une gamache !

Marie-Louise, qui ne connaissait pas le mot, en demanda l'explication. On lui répondit gravement :

—Gamache veut dire homme habile, sage, de bon conseil.

Quelque temps après, comme en l'absence de l'empereur, elle présidait le conseil d'Etat, il y eut un point de discussion, on manqua l'accord. Gambacérès était là, muet. L'impératrice l'interpelle et lui dit :

—Allons, monsieur le duc, c'est à vous de mettre ces messieurs d'accord, car de l'avis de tout le monde, vous êtes une des plus grandes gamaches de l'empire !

—La France armera en 1884, pour la pêche de la morue à Terre-Neuve et en Islande, 600 navires. Ce nombre n'était que de moitié il y a quelques années. On peut juger ainsi de l'extension considérable de cette pêche.

La Norvège nous considère aujourd'hui, dit le "Journal de Pêcheur", comme un concurrent très sérieux sur les places d'Espagne, et comme appelée à balancer l'influence qu'elle y exerçait depuis de longues années.

Aux dernières nouvelles de Norvège, voici comment se répartissait la pêche de la morue pour 1884 :

Iles Lofoden, 17,000,000 morues ; Finmarck, 5,000,000 ; Nordmen, Christiansund, 4,700,000 —Total, 26,750,000 morues, contre 12 millions l'an dernier.

C'est une très belle année dont l'abondance pourrait influer sur les cours en France.

Un pochard traverse en zigzags le soir Broadway ; en arrivant sur le trottoir, il aperçoit un autre pochard endormi. Aussitôt il se met à le secouer ; l'autre dort toujours ; alors il lui donne un violent coup de poing sur le nez ; le dormeur se réveille en hurlant.

—Pourquoi avez-vous frappé cet homme ? lui demande un policeman ?

—Je voulais le réveiller.

—Pourquoi ?

—Il avait peut-être soif !

Le comité pour l'érection d'un monument à la mémoire du général français Chanzy a touché les 10,000 fr. donnés par le ministère des beaux arts.

La souscription, qui a atteint le chiffre de 133,000 fr., a été close.

Le monument sera érigé au Mans. On compte que l'inauguration aura lieu en 1885.

Dans le cabinet d'un juge d'instruction :

—Vous voilà encore ici ? Vous ne vous laisserez donc jamais de mener une pareille conduite ?

—Oh ! si, monsieur le juge, je suis rempli de bonnes intentions ; mais quand on a le cœur à l'ouvrage, on n'y pense plus !

Marie-Louise, qui ne connaissait pas le mot, en demanda l'explication. On lui répondit gravement :

—Gamache veut dire homme habile, sage, de bon conseil.

Quelque temps après, comme en l'absence de l'empereur, elle présidait le conseil d'Etat, il y eut un point de discussion, on manqua l'accord. Gambacérès était là, muet. L'impératrice l'interpelle et lui dit :

—Allons, monsieur le duc, c'est à vous de mettre ces messieurs d'accord, car de l'avis de tout le monde, vous êtes une des plus grandes gamaches de l'empire !

SPECTACLES BALS, &c

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End

MARSHAL REDAN, Directeur.

1884.....SAISON.....1884

Commençant le DIMANCHE, 18 mai 1884. Tous les soirs et les Matinées du MERCREDI et SAMEDI.

Première représentation en ville de la grande Extravaganza d'Opéra Burlesque, intitulée :

PRINCE AMABEL,

Telle qu'elle a été représentée au Théâtre Royal St James, à Londres, en Angleterre.

75.....ARTISTES.....75

Engagés expressément pour cette représentation sous le direction de

MARLANDE CLARKE.

Le grand orchestre conduit par le

PROFESSEUR D'AQUIN.

Exécutera un choix de morceaux populaires avant et après la représentation.

Les convois du West End partiront de la ville toutes les quinze minutes après 4 heures du soir. Les billets dits de "commutation" sont maintenant prêts à être livrés.

15 mai—3m F. WISTZ, Surintendant.

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

FARANTA, TOUJOURS EN AVANT !

Splendide programme pour cette semaine.

Actes nouveaux ; Chansons nouvelles. Une pièce qui a obtenu le prix. Fraîcheur et originalité.

Pour la première fois, à la Nouvelle-Orléans, le beau mélodrame en 2 actes,

The Dumb Man of Manchester,

OU, THE MURDER AT THE MILL.

Boîtes louées par les artistes de la troupe de W. M. PAUL.

Entrée.....10 cts

Matinée le samedi, le dimanche et le lundi.

14 mai—

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VÊTEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES.

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et [illegible] de mande. 1 mais—

Hôtels, Sources etc.

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St. Louis. Maison vaste et très agréable située près du Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table. 14 mai—

LAKE PARK HOUSE,
West-End,
Par J. GALATOIRE,

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier, qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom, où les gourmets seront sûrs de toujours y trouver une cuisine de choix et à des prix très modérés.

9mai—1m—dl, mar, jeu

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO présente ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT VICTOR,

34.....Rue Bourbon.....34

J'AI l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que pour la saison d'été j'ai beaucoup diminué les prix des repas à la carte, ainsi que la pension à la semaine. Je servirai aussi à partir du 1er mai, un dîner, table d'hôte, système parisien, entre 5 et 7 heures, pour le prix modique d'une piastre par personne, y compris une demi-bouteille de bon vin de Bordeaux.

Salon spécialement pour repas privés, et chambres à coucher pour voyageurs.

27 avril—1 mois VICTOR BERO.

RESTAURANT PIZZINI,

159 RUE DU CANAL,

(Presque vis à vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SARRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans le maison.

21 oct—1an

Claiborne Cottage.

A COVINGTON, LNE., dans les plus belles Enfants et domestiques, moitié prix. Résidence charmante, climat extraordinairement sain. Pour des médicaments une grande puissance curative. S'adresser pour la pension sur les lieux, ou à H. Billard, libraire, 59 Chartres.

MME E. JAUFROID.

17avril—1m mar jeu dim

Martin's Hotel et Restaurant

17 University Place, New-York

Maison française de premier ordre.

EUROPEAN PLAN.

Chambres de $0 75 à $2 par jour.

Déjeuner à la carte. Dîner $1, vin compris.

CAFE.

Journaux Louisianais et autres.

J. B. MARTIN Propriétaire.

16fév—3m 3f par sem

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ces gens qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelques conditions que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

Janvier

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,

Entre Claude et St.-Louis

Succession de J. B. Trescazes.

AVIS.—Toutes les personnes endettées à la succession de feu J. B. Trescazes sont priées de s'acquitter, de même que les personnes qui ont des réclamations contre la succession sont priées de les présenter à

W. K. MURPHY,
avocat, 77 rue de la Douane.

16mai—16, 20, 25.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux : coin des rues Carondelet et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER, A. D'LVAILLE
RODOLPH WORTH.

DEMANDES.

On demande tout de suite une sténographe pour une petite famille pour la campagne. S'adresser au No. 100 rue Toulouse.

18mai—1f

Un bon boulanger français, âgé de 54 ans, désire trouver à s'employer comme tel, à la campagne. Il donnera les meilleures références. S'adresser chez LOUIS SEISSER, en seignure Force et St-Bernard. 17 mai—8f

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 44 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des actes suivantes ;

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier non mutuelle et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de la District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention de soumettre à la Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du bois fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande à pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, en pour le vote d'une allocation spécialement due dite services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT,
en liquidation.

28 avril—4 fev 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne ces matières, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prélever l'assessment et la collecte des taxes de levées du district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

20av—5fev30j N TREFAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session, pour demander adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de ses dette pour le relaisant non payé des billes maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour rapiécer les rues pavées du prix d'achat du Pavé de Ville ; l'acte devant autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette de cette ville dans le montant des dites billes, avec dépens, honoraires et intérêts ; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que les billes à prime du prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation ne doit pas interrompre et suspendre la prescription, mais laissera les droits des détenteurs de ces nouvelles dettes, ou obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droit et les moyens légaux des détenteurs des dites billes contre la dette que les dits etes représentent. L'acte portera aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'une des dites billes, qui seraient des termes de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront loin à grès dans tous les droits et moyens légaux qui gardent maintenant les dites billes, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, toute interruption et suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billes primitivement fournis seront remplacés par de fait paiement des dits certificats de dette, à mesure que la ville de la Nouvelle-Orléans et devront servir à tous prétendus des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucun acte du principal ou de l'intérêt des dite certificats, et dans l'éventualité de procès ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement, et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Législation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril au 20mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte autorisant ou soussigné la somme de mille piastres avec intérêts de 5 0/0 par mois pour rent par an à partir du 19 juillet 1879, jusqu'à présent, laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de ordonnance No 29 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Législature, et dûment signé par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,
en qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMÉMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de solidarité due pénalité, montant de deux comptes de taxes pour les années 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j DE C. H. BATON.

Avis.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat à sa session prochaine pour le passage d'un bill ordonnant le remboursement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT.

28 avril—4 fev 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne ces matières, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prélever l'assessment et la collecte des taxes de levées du district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

20av—5fev30j N TREFAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet de l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU GENIE, et pour le paiement de ses dettes, moyens de police nécessaires à contrôler les réjouissances publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition.

16 av—1f en 30 j sem en 30 jours.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prytanie.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de mademoiselle Ourto, et une classe de travaux d'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en latex, papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol est d'Allemand a lieu à l'Institution.

17 avril—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, démition difficile chez les enfants, les maux chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames, le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix au rapport avec le temps. Visible à toute heure. Consultation gratuite depuis 25 ans, elle se recommande au public. 1d dé—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs ayants droit sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie, Jean M Pran-Cabos, Mme épouse Lagoïs
David, Paulin
Dauvoulon, A C
Fusellier, Ch Louis Armand
Guilhemat, Marie
Loiseau, Louis
LeClère de Falligny
Lamade, Bernard
Lataple, Damien
Miron, Pierre
Mattei, Jean Jérôme
Faisson, Charles
Serbet, Louis
Tranquille François

Fernagut, Joseph
Friberg, Fanny et Minette
Lamolle, Marie épouse Baudon
Lamade, Mme
Lienard, Duhamel
Moulin, Louis
Massé, Jean
Mo'gé, Dominique
Travers, Jean
Verdier, L

1er mai 1884.

Boulay Dominique
Berde J B
Bonneaux Hippolyte
Laurent
Baby Jacques
Carlelle Michel
Charpentier Honoré
Cavelier Georges
Castaing François
Dauvé Yve, née Amont
Charvin Henri
Doura Sabeans
Duthail Mme
Davesac Joséphine
Davesac Jean
Desconnet Théodore
Delamaisonon Mme

Dubec Pierre
Dulcos Pierre
Fontenot François
Fabvel Hélène
Guitard Joseph
Gerjoux Jean Marie
Harley Jacques
Le Roy Jacques
Lahargue Jean
Levasseur
Monnet Jean B
Pain de Bonnemare
Rouges François
Toquet Yve, née Allerne
Tristant Antoine
Voyez Joseph
Valbonne-Tauriat de

Le Nlle-Orléans, le 15 mai 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

L.A.S.L.

Prenez Avis !

Que cette loterie est la seule qui d'une Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage aura lieu sous les autres annoncés sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE.

T DU,

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 30,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Grand lot de	$150,000	$150,000
1 ..... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
10 Lots de	5,000	50,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	200	60,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $30,000 soit..... 7,500

9,279 Lots s'élevant à..... $522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les dites présentes, que précédons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, en lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous signons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, changé de New York, en traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus).

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire l'ordre sur la poste (money orders) payables à

(New-Orleans National Bank

New Orleans, La.